



LETTRE D'INFO

OCTOBRE 2026

SYNDICAT SUD DES AGENT·ES DE LA VILLE ET DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN



POUR INFORMATION

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES · MODE D'EMPLOI

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE !

10/12/2026

jour du scrutin
de 8h30 à 17h30

LE VIGNEAU

bureau de vote unique
au complexe sportif

03/11/2026

dernier jour pour demander
le vote par correspondance

LE PRINCIPE

Le jour J, on vote à l'urne, au complexe sportif du Vigneau. Votre direction, à la Ville comme au CCAS, doit vous laisser le temps d'y aller entre 8h30 et 17h30, sans rogner sur le service public.

Vous ne pourrez pas vous déplacer ? Pas de panique. Vous pouvez voter par correspondance.

COMMENT FAIRE ?

Faites votre demande **avant le mardi 3 novembre au soir**. Attention : le formulaire ne s'ouvre que depuis **un ordinateur de la collectivité**. Depuis chez vous, c'est impossible.

La DRH étudie ensuite votre demande. **Au plus tard le 10 novembre**, elle publie la liste des agent·es autorisé·es à voter par correspondance. Vous pouvez la consulter à **l'accueil de la DRH**.

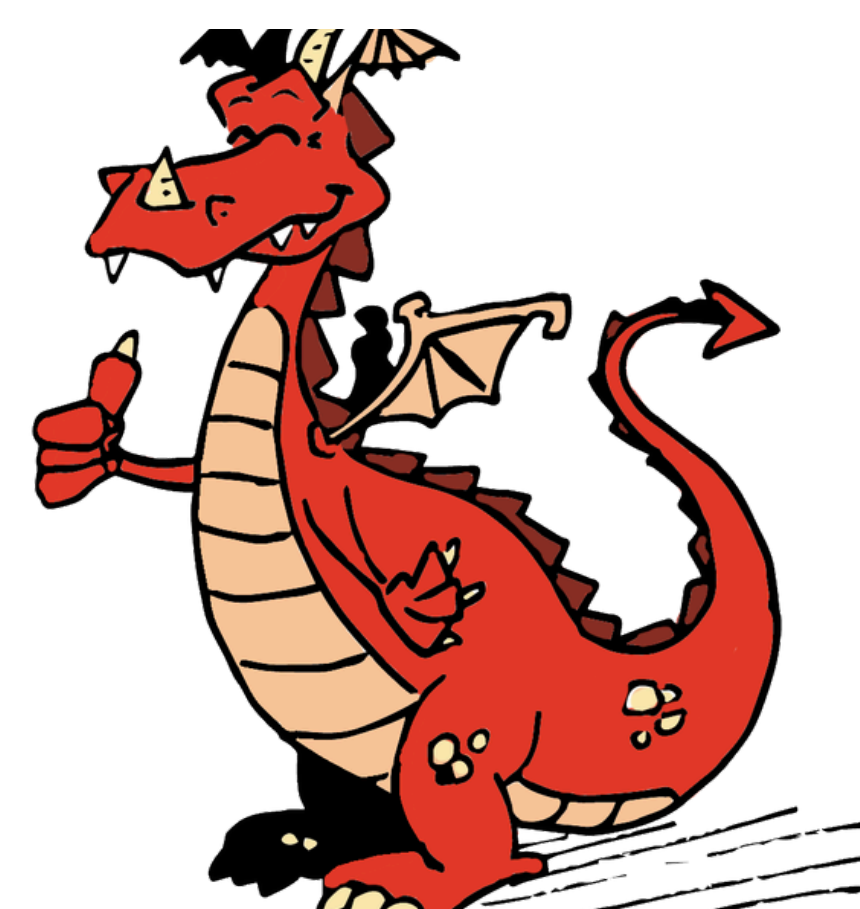
Une question ? Écrivez à **elections.professionnelles@saint-herblain.fr** ou demandez à vos élu·es SUD. **On vous répond.**

QUI PEUT EN PROFITER ?

- Vous travaillez **ailleurs qu'au Vigneau**.
- Vous êtes **en congé** ce jour-là : annuel, maladie, maternité, paternité...
- Vous avez une **autorisation spéciale d'absence** ou une **décharge d'activité de service** (art. L.214-3, L.622-5 et L.214-4 du CGFP).
- Vous êtes **à temps partiel ou à temps non complet** et vous ne travaillez pas le 10.
- Les **nécessités de service** vous empêchent d'aller voter.

⚠ PAS DE RETOUR EN ARRIÈRE

Vous êtes sur la liste ? Votre matériel de vote arrive **par la poste**. Et le 10 décembre, **vous ne pourrez plus voter à l'urne**.



« Absent·e le 10 décembre ? Ce n'est pas une raison pour vous taire : faites votre demande avant le 3 novembre ! »

SUD, UN SYNDICAT QUI NE LAISSE PERSONNE INDIFFÉRENT

CE QUE NOUS AVONS CONSTRUIT

Vous savez ce que SUD a défendu et obtenu ces dernières années. Pour nous, une chose passe avant tout : **informer tous les agent·es**. Pas seulement quelques-uns. **Tout le monde**.

ON DÉBAT, ON ASSUME

Ce que nous défendons fait réagir. Notre façon de le faire aussi. **Tant mieux !**

Nos prises de position ouvrent le débat, et **chacun·e peut se faire son propre avis**.

DES FAITS, PAS DES SLOGANS

Quand nous dénonçons quelque chose, **nous partons des faits. Toujours**. Quand nous proposons, nous arrivons avec des **arguments solides**, construits et **portés collectivement**.

NOS TROIS ATOUTS

- La **pertinence** de nos analyses
- Une volonté permanente de **justice**
- Notre **ténacité**

Résultat : notre employeur est bien obligé de nous prendre au sérieux.

UNE FORCE INCONTOURNABLE

Nos positions et nos actions ont fait de SUD une **force syndicale incontournable** à la mairie de Saint-Herblain. On ne peut plus décider sans nous entendre.



Nous avons prouvé qu'on pouvait faire du syndicalisme de qualité, au plus près de vous.

Le 10 décembre, **nous vous invitons à voter. En votant SUD**, vous nous permettez de continuer dans cette voie. Ensemble.

À L'URNE

jeudi 10 décembre, 8h30 à 17h30
complexe sportif du Vigneau

PAR CORRESPONDANCE

demande à faire avant
le mardi 3 novembre inclus

VOTEZ SUD

pour un syndicalisme non politisé
de qualité et de proximité

« Ce que nous défendons ne laisse personne indifférent.

Le 10 décembre ou par correspondance, faites entendre votre voix : votez SUD ! »

DÉFENSE · PRÉVENTION · DIALOGUE SOCIAL · SUD COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE SAINT-HERBLAIN



SUD Collectivités Territoriales de Saint-Herblain

9 place des Thébaudières · 44800 Saint-Herblain

sudct.saintherblain@gmail.com

02 28 25 21 73 · sudctsaintherblain.fr

[NOTRE SITE →](#)